

Mis en ligne le : 03/10/2023
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN du 03 octobre 2023

Délibération N° : 2023/10/03/11

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le vingt-cinq septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 20 - votants : 20.

Détail du vote : Abstention : 0 / Pour : 20 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, TANGUY, BLONS (arrivé au point N°3).

Absents et excusés : M. AVETAND.

Secrétaire de séance : Mme Michèle CASU.

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

ACHAT DE TERRAIN RUE DU VERGER

Vu l'avis des Domaines en date du 11/10/2022 relatif à ce projet d'acquisition,

M. Bernard GOALEC, Maire, présente à l'assemblée la proposition du propriétaire de terrain rue du Verger.

Le propriétaire propose la vente suivante à la commune :

- Il cède à la commune tout ou partie des parcelles AB93, AB236, ZM97 et ZM730,
- Le bornage sera effectué rapidement,
- Il conserve pour lui l'habitation présente, les annexes et une petite partie de terrain autour des constructions pour constituer le jardin de l'habitation,
- Les frais de publication et de rédaction d'acte liés à la transaction sont à la charge de la commune,
- Prix **fixe** net vendeur : 235 000,00 €.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Accepte la proposition exposée ci-dessus,

Autorise M. le Maire à procéder à la transaction décrite ci-dessus et à signer tous les documents nécessaires,

Autorise Mme Florence MAREC-PRIGENT, Adjointe à l'urbanisme, à signer l'acte de vente en son absence.

La Secrétaire de séance,
Michèle CASU



Le Maire,
Bernard GOALEC

